

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 44/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB44-DE

<p>DATE DE CONVOCATION : 09/12/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un le quinze décembre à dix-neuf heures,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 15/12/2021</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès (arrivée à 19h03), DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.</p> <p><i>Était représentés :</i> DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte.</p> <p><i>Procuration donnée :</i> DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance</i></p>	
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Michaël URAS est nommé secrétaire de séance.</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention**, à la majorité des membres présents :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :
 - o Reboisement de :
 - 2,24 ha de peuplements d'épicéas scolytés dans les parcelles n° 14, 16 et 29 de la forêt communale.
 - 0,26 ha de peuplements de hêtre sinistrés par un phénomène de sécheresse dans les parcelles n° 10 et 11 de la forêt communale.
 - o Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux.

o Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales :

Territoire communal	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface totale
Bavans	Champs Charmes	AO 61	0 ha 35 a 16 ca
"	Sur Fosse	B 105	17 ha 58 a 60 ca
"	Che de Souraintre	C 80	41 ha 38 a 80 ca

- o Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 5 avril 2005
- o Le montant total HT du projet s'élève à 15 282,17 € *
- o Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 12 225,74 €

* Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.


- Approuve le plan de financement suivant :
 - Subvention sollicitée 12 225,74 €
 - Autofinancement : 3 056,43 €
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil Municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des repeuplements ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans le respect de l'Instruction Technique en vigueur ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- S'engage à afficher publiquement cette délibération en mairie ou à publier sur le site internet de la mairie, pour publicité du projet dans le respect des règles de la commande publique.

Le dépôt de l'attestation de bonne exécution (annexe J) ainsi que de la demande de paiement doivent être antérieurs au 1er octobre 2024 afin de permettre un paiement de la totalité des demandes avant la clôture du plan de relance.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/12/2021
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

Le Maire,
 Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 
ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB44-DE